

Date : lundi 29 novembre

Présents Mme Maleron (directrice de l'école Caroline Aigle) Mme Langlois, Mr Bouzerna, Mr Brunel (représentants des parents d'élèves)

1 Ordre du jour :

- **Observations sur le dernier compte-rendu de rencontre**

Les observations des représentants de parents d'élèves de la précédente rencontre du lundi 11 octobre, n'ont pas été communiquées par écrit à la date demandée par la directrice.

Elles n'apparaîtront donc pas dans ce compte rendu.

- **Retours sur le projet d'école par les représentants de parents d'élèves**

Les représentants de parents d'élèves reviennent sur le conseil d'école et sur son règlement intérieur du conseil d'école. Mr Bouzerna présente des documents appartenant à des syndicats et d'autres écoles du département qui possèdent un règlement intérieur reprenant les demandes des représentants de parents d'élèves. La directrice annonce que le Code de l'Education est le texte officiel réglementant le règlement intérieur du conseil d'école. La directrice précise que malgré cela, elle a pris note des inquiétudes des représentants des parents d'élèves et que pour y répondre, ceux-ci ont pu s'exprimer lors du conseil d'école. Mr Bouzerna rétorque qu'ils n'ont pas pu s'exprimer sur des projets comme EMILE par exemple. La directrice rappelle que les rencontres organisées sont aussi dans cette démarche de dialogue et d'écoute. De plus, ces rencontres organisées à l'initiative de la directrice, répondent également à un souhait de collaboration, d'avis et de suggestion avec les représentants de parents d'élèves.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent avoir le projet d'école dans sa complétude. La directrice leur précise que le document transmis au conseil d'école est le projet d'école complet. Mr Bouzerna cite le guide relatif au projet d'école, qui prévoit que les indicateurs seront utilisés pour sa construction. La directrice répond que cela a été fait, les évaluations nationales ont été analysées par l'équipe enseignante.

Les représentants de parents d'élèves ne peuvent donner un avis sur le projet d'école puisqu'ils demandent à avoir le résultat des évaluations nationales de CP et CE1. La directrice rappelle ce qui avait été dit lors du conseil d'école, à savoir que ces éléments n'ont pas vocation à être communiqués aux représentants de parents d'élèves, selon les consignes données par Madame l'inspectrice de l'Education Nationale.

Les représentants de parents d'élèves demandent confirmation que cette consigne vient bien de la supérieure hiérarchique de la directrice, ce que celle-ci confirme.

Les représentants de parents d'élèves demandent des quantifiables et des indicateurs métriques sur les objectifs retenus au projet d'école et ceux qui ne le sont pas. Les représentants de parents d'élèves sont surpris de comprendre que le projet d'école a été adopté, car il n'y a pas eu de vote dans ce sens au conseil d'école. La directrice rappelle qu'une présentation a été faite, que des avis et suggestions ont pu être données par les représentants de parents d'élèves présents et qu'il est donc adopté. Elle rappelle que le Code de l'Education précise que seul le règlement intérieur de l'école doit être voté au conseil d'école. Mr Bouzerna répond que le projet ne leur a pas été communiqué en amont et qu'il est difficile alors de l'analyser. La directrice en a conscience et le comprend mais rappelle donc que ces rencontres sont là pour y remédier, comme l'ordre du jour l'indique. Mme Maleron précise qu'un projet d'école peut évoluer au cours de l'année, que rien n'est immuable et que ces rencontres sont

encore une fois là pour donner la parole aux représentants de parents d'élèves. Les représentants de parents d'élèves ont un sentiment de défiance envers eux, ce que la directrice contredit en réaffirmant sa volonté de collaboration avec les représentants de parents d'élèves, preuve en est de ces rencontres organisées régulièrement.

Les représentants de parents d'élèves reviennent sur le RASED et les manques de moyens de celui-ci. La directrice représente à nouveau le Réseau d'Aide et les différents membres, tout en expliquant que les moyens alloués sont répartis par Madame l'inspectrice de l'Education Nationale en fonction des besoins des écoles. Les représentants de parents d'élèves demandent à ce que leur soient communiquer le nombre d'aides demandées par les enseignants et celles qui aboutissent.

Mme Langlois propose de transmettre à la directrice de l'école les réflexions recensées sur le projet d'école, ce que Mr Bouzerna ne fait pas.

Mme Langlois suggère de développer un objectif autour du développement durable, l'école étant située dans un éco-quartier. La directrice précise que même si cela n'apparaît pas dans le projet d'école, chaque classe est libre de participer à d'autres projets, et que certaines ont mises en place des activités autour du développement durable. Mais elle en prend bonne note, c'est un point qui peut tout à fait apparaître au projet d'école pour l'ensemble des classes.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent également que la partie numérique soit plus développée dans le projet d'école. La directrice en prend note. Mr Brunel s'interroge sur le temps passé sur les écrans par les élèves en classe, et si une étude existe sur les méfaits des écrans utilisés en classe. Il demande quelles sont les limites des TNI et TBI dans le danger des expositions aux écrans, et s'il est possible d'avoir une moyenne d'heures passées dessus par classe. Mr Brunel parle également du rétro-éclairage, apparaissant dans certains outils comme les liseuses, et si un système équivalent existe. La directrice se renseignera auprès de la mairie pour ces questions.

Les représentants de parents d'élèves demandent également des précisions sur les remplacements d'enseignants absents, en particulier la classe de CE1/CE2. La directrice et l'équipe enseignante subissent également ce manque de remplaçants dans l'Essonne. La directrice rappelle que les moyens de remplacement ne sont pas de sa responsabilité mais de la circonscription et de la DSDEN de l'Essonne.

Mr Brunel souhaiterait assister à une séance d'étude, puisqu'il n'est pas certain que son enfant fasse correctement les devoirs et par curiosité. La directrice lui indique de se rapprocher de la mairie pour cette demande.

2 Complément

Le mardi 30 novembre à 1h27, la directrice a reçu un mail de la part de Mme Alakian, évoquant sa déception de savoir que le projet d'école a été adopté, et la raison d'une rencontre intitulée « retours sur le projet d'école par les représentants de parents d'élèves » si celui-ci est adopté de manière « unilatérale » sans donner la parole aux représentants de parents d'élèves. Mme Alakian partage en son nom les réflexions sur le projet d'école, qui n'avaient pas été transmises lors de la rencontre de ce lundi soir, par refus de Mr Bouzerna.

Mme Maleron
Directrice de l'école Caroline Aigle